

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 18 JUILLET, à 09 h 02, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Mathieu RAFFINI a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Mathieu RAFFINI, Alain ZANÉGUY, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Didier ROBERT, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR
Marylise ISIDORE
Philippe NAILLET
Nadia RAMASSAMY

(à partir de son départ à 11 h 57 au Rapport n° 20/3-018)

(à partir de son départ à 12 h 32 au Rapport n° 20/3-022)

(toute la durée de la séance)

(toute la durée de la séance)

par Monique ORPHÉ
par Gérard FRANÇOISE
par Jacques LOWINSKY
par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (53 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote sur le Rapport n° 20/3-020 portant attribution de subventions et conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000,00 euros au Budget 2020 :

- Geneviève BOMMALAIS,
- Christelle HASSEN,
- Aurélie MÉDÉA,
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY.

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Gilbert ANNETTE	de 11 h 29 à 11 h 57	du Rapport n° 20/3-009 au Rapport n° 20/3-018
Ibrahim DINDAR	parti à 11 h 57	au Rapport n° 20/3-018 (procuration à ORPHÉ Monique)
Marylise ISIDORE	partie à 12 h 32	au Rapport n° 20/3-022 (procuration à FRANÇOISE Gérard)

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 JUILLET 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 53 sur 55.

LA MAIRE



Encka BAREIGTS

OBJET **Commission communale des Impôts directs (CCID)**
Liste des contribuables à soumettre au Directeur régional des Finances publiques pour désignation des Commissaires (article 1650 du Code général des Impôts)

En application des dispositions de l'article 1650 du Code général des Impôts, il est institué dans chaque Commune une Commission communale des Impôts directs (CCID) composée, pour les Communes de plus de 2 000 habitants de la Maire ou de l'Adjoint(e) délégué(e) qui en assure la présidence et de huit Commissaires titulaires ainsi que de huit Commissaires suppléants désignés par le Directeur régional des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

En raison de la durée du mandat des membres de la CCID identique à celle du mandat du Conseil municipal, il vous appartient, eu égard au renouvellement général récent de l'assemblée, de dresser une nouvelle liste de contribuables comportant seize noms pour les Commissaires titulaires et seize noms pour les Commissaires suppléants, liste devant répondre aux exigences de la loi. Les commissaires doivent en effet être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

La désignation des Commissaires titulaires et de leurs suppléants doit être effectuée de manière à ce que les personnes respectivement, imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

COMPETENCE DE LA COMMISSION

La Commission est compétente pour :

- dresser avec l'Administration la liste des locaux de référence retenus pour la détermination de la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation ;
- déterminer la surface pondérée et établir les tarifs d'évaluation correspondants ;
- procéder à l'évaluation des propriétés bâties pour l'assiette des mêmes taxes ;
- arrêter les tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formuler des observations et avis sur la liste annuelle des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ou sur les réclamations portant sur une question de fait relative à certains impôts directs locaux ;
- désigner deux de ses membres pour assister aux opérations d'expertise ordonnées par le président du tribunal administratif si la réclamation lui a été soumise ;
- recevoir communication, dans certains cas, des propositions de dégrèvements.

Dans ce contexte, je vous demande de vous prononcer sur la liste de contribuables à soumettre au Directeur régional des Finances publiques à l'effet de lui permettre de désigner les Commissaires titulaires et leurs suppléants appelés à siéger à la Commission communale des Impôts directs.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1	M.	LETANG	Pascal	17/05/1968	16 allée des Violettes 97490 Sainte-Clotilde	TF - TH
2	Mme	THIAW-KINE	Lise	01/08/1947	65 rue Emile Grimaud 97490 Sainte-Clotilde	TF - TH
3	Mme	MULLA	Halima	22/03/1951	19 rue Joseph Ouvrier 97400 St-Denis	TF - TH
4	M.	KAJI	Yacoub	12/03/1949	Résidence Gounod / Appartement 3 4 rue Charles Gounod 97400 Saint-Denis	TF - TH
5	Mme	PICOT	Christelle	25/03/1973	Appartement 25 53 boulevard Notre-Dame de la Trinité 97400 Saint-Denis	TF - TH
6	Mme	BAILLIF	Thérèse	24/08/1930	61 boulevard Saint-François 97400 Saint-Denis	TF - TH
7	M.	OGNARD	Gilbert	09/08/1961	86 route Antide Boyer 97417 La Montagne	TF - TH
8	M.	PAYET	Gérard	10/05/1950	76 chemin Ricquebourg 97416 La Chaloupe Saint-Leu	TF

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203027-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

OBJET Commission communale des Impôts directs (CCID)
Liste des contribuables à soumettre au Directeur régional des Finances publiques pour désignation des Commissaires
(article 1650 du Code général des Impôts)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°20/3-027 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte la liste des contribuables à proposer au Directeur régional des Finances publiques pour qu'il opère le choix définitif des Commissaires devant siéger à la Commission communale des Impôts directs.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1	M.	LETANG	Pascal	17/05/1968	16 allée des Violettes 97490 Sainte-Clotilde	TF - TH
2	Mme	THIAW-KINE	Lise	01/08/1947	65 rue Emile Grimaud 97490 Sainte-Clotilde	TF - TH
3	Mme	MULLA	Halima	22/03/1951	19 rue Joseph Ouvrier 97400 St-Denis	TF - TH
4	M.	KAJI	Yacoub	12/03/1949	Résidence Gounod / Appartement 3 4 rue Charles Gounod 97400 Saint-Denis	TF - TH
5	Mme	PICOT	Christelle	25/03/1973	Appartement 25 53 boulevard Notre-Dame de la Trinité 97400 Saint-Denis	TF - TH

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
6	Mme	BAILLIF	Thérèse	24/08/1930	61 boulevard Saint-François 97400 Saint-Denis	TF - TH
7	M.	OGNARD	Gilbert	09/08/1961	86 route Antide Boyer 97417 La Montagne	TF -TH
8	M.	PAYET	Gérard	10/05/1950	76 chemin Ricquebourg 97416 La Chaloupe Saint-Leu	TF

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 JUIL 2020

LA MAIRE

 Ericka BAREigts


Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20200718-203027-DE
 Date de télétransmission : 24/07/2020
 Date de réception préfecture : 24/07/2020